

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 20 (1928)
Heft: 2

Rubrik: Conditions de travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La résiliation fut décidée par l'Union économique de Bâle le 16 septembre et communiquée à la Fédération du bois et bâtiment le 7 novembre avec la demande d'ouvrir des pourparlers pour la conclusion d'un nouveau contrat. Le projet patronal contenait une série d'aggravations sur les conditions actuelles. La F.O.B.B. présenta de son côté de nouvelles propositions à l'Union économique bâloise, mais celle-ci ne voulut pas en discuter avant la fin de l'année écoulée. Par contre, les 1200 ouvriers reçurent personnellement une lettre chargée contenant de nouvelles conditions de travail applicables dès le 1^{er} janvier 1928. Une assemblée des ouvriers, au nombre de 1000, refusa unanimement toute aggravation des conditions de travail ainsi que le nouveau règlement proposé. Seules les anciennes conditions sont reconnues dès le 1^{er} janvier et de plus la place de Bâle est mise à l'interdit pour tous les ouvriers sur bois, menuisiers et charpentiers. Les ouvriers sont décidés à faire valoir leurs droits. Il appartient aux patrons de se prononcer pour la paix ou la lutte.

Il en est de même à Berne. Là, cependant, les patrons voulaient négocier; ils insistèrent pour une baisse de 5 ct. de l'heure. Mais les ouvriers furent également unanimes à s'opposer à toute aggravation de leurs conditions de travail.

Les faits en sont là. Mais ce dont on est sûr, c'est que les prétentions injustifiées du patronat ont provoqué une grande effervescence dans la classe ouvrière. Elle saura se défendre.

Conditions de travail

Les salaires des ouvriers suisses victimes d'accidents.

Dans le fascicule de décembre des *Informations de statistique sociale* sont publiés les résultats de la statistique sur les salaires des ouvriers accidentés en 1926. En ce qui concerne la méthode de cette statistique sur les salaires et les réserves qui doivent être faites, nous renvoyons à notre article paru dans la *Revue syndicale* de décembre 1926. Pour permettre des comparaisons avec les années précédentes, nous ne reproduisons pas seulement les chiffres de 1926, mais nous y ajoutons les indications depuis 1918 et pour 1913, c'est-à-dire pour toutes les années où les moyennes de salaires des ouvriers accidentés ont été établies sur la base des données de la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents.

Gains journaliers moyens (en francs).

Groupes d'ouvr. *	1913	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
C	7.80	12.44	13.64	15.22	16.82	16.68	16.03	15.86	15.81	16.08
Q	6.07	9.87	11.33	12.69	13.02	12.52	12.03	12.39	12.42	12.56
N	4.79	7.99	9.52	11.05	10.65	9.83	9.47	9.89	9.88	9.89
F	3.22	4.96	5.78	6.82	7.07	6.55	6.37	6.62	6.64	6.69
J	2.94	5.04	5.79	6.59	6.29	5.25	5.09	5.30	5.31	5.37

On constate en général pour toutes les industries une légère augmentation de salaire. La plus élevée concerne les contremaîtres, soit 27 ct. par jour ou

* C = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers.

Q = Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

N = Ouvriers non qualifiés.

F = Femmes.

J = Jeunes gens, au-dessous de 18 ans.

2 % ; la plus faible concerne les ouvriers non qualifiés, soit 1 ct. ou 0,1 %. Pour les ouvriers qualifiés, les femmes et les jeunes gens, la diminution est de 1 %.

Attendu que le salaire moyen de toutes les industries ne dit pas grand'chose, nous publions également les salaires moyens des différentes branches d'industrie comme elles sont classées dans la statistique de l'Office fédéral du travail.

Gains journaliers moyens (en francs).

Industrie des métaux et des machines.

Groupes d'ouvrs.*	1913	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
C	8.85	12.95	14.10	15.44	17.96	17.60	16.69	16.47	16.20	16.65
Q	6.36	10.48	11.77	12.93	13.10	12.61	11.98	12.10	12.43	12.58
N	4.88	8.29	9.28	10.72	10.78	9.93	9.10	9.63	9.79	9.90
J	2.78	5.03	5.51	6.29	5.88	5.03	5.09	4.93	4.99	4.90

Industrie horlogère.

Q	6.78	9.69	11.13	13.36	14.16	12.99	11.68	12.27	12.59	12.72
F	3.83	5.57	6.68	8.31	8.10	7.07	6.53	7.32	7.51	7.42

Production et distribution du courant électrique.

Q	6.19	9.96	11.53	13.46	14.51	14.34	14.15	13.76	13.48	13.79
---	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Fourniture de gaz et d'eau.

Q	6.35	9.33	11.66	14.45	15.63	15.74	15.46	15.51	15.59	16.04
---	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Industrie textile.

C	7.41	—	—	14.15	15.55	15.23	15.29	14.55	15.01	14.65
F	3.18	4.85	5.69	6.97	7.36	6.64	6.52	6.72	6.77	6.83
J	2.60	3.59	4.61	5.10	4.82	4.47	4.06	4.49	4.71	4.60

Industrie chimique.

N	4.59	7.79	9.32	10.80	10.97	9.57	9.42	9.96	10.37	10.43
---	------	------	------	-------	-------	------	------	------	-------	-------

Industrie des produits alimentaires et des tabacs.

C	7.89	—	12.05	14.96	15.98	17.31	—	17.93	16.32	18.58
Q	5.86	8.95	10.87	12.56	13.71	13.64	13.78	13.08	12.98	13.54
N	5.30	7.26	8.81	10.58	11.13	11.41	11.44	11.24	11.06	10.95
F	2.63	4.54	5.30	5.97	6.35	6.02	5.73	6.—	5.63	5.88

Entrepôts et maisons de commerce.

N	5.28	8.03	10.14	11.90	12.28	11.87	11.58	11.06	11.13	11.04
---	------	------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Voiturage.

Q	4.78	7.43	9.07	10.36	10.66	10.33	9.83	9.64	10.04	10.69
---	------	------	------	-------	-------	-------	------	------	-------	-------

Industrie du bâtiment.

C	7.60	12.72	14.41	16.22	17.03	17.21	16.75	16.31	16.34	16.22
Q	6.20	10.38	12.11	13.66	13.71	12.74	12.21	13.21	13.17	13.23
N	4.75	8.28	10.11	11.68	10.77	9.79	9.42	10.22	10.08	10.10
J	3.88	6.50	7.95	9.01	8.18	6.59	6.65	7.23	7.11	7.43

Industrie du bois.

C	7.61	11.73	13.15	14.60	15.80	15.85	15.70	14.97	14.99	15.36
Q	5.58	9.02	10.04	11.17	11.41	10.48	10.12	11.38	11.84	11.90
N	4.29	7.23	8.37	9.70	9.46	8.43	8.20	8.70	8.99	9.06

* C = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers.

Q = Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

N = Ouvriers non qualifiés.

F = Femmes.

J = Jeunes gens, au-dessous de 18 ans.

Industrie de la pierre et de la terre.

Groupes d'ouvr. *	1913	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
N	4.41	7.60	8.85	10.39	10.32	9.02	8.57	9.08	9.30	9.42
J	3.26	5.24	5.53	6.63	5.60	4.79	4.76	5.24	5.75	5.48
<i>Extraction des minéraux et travail de la pierre.</i>										
N	5.09	8.63	10.06	11.31	11.04	9.73	9.58	9.89	9.21	9.27
<i>Exploitation des forêts.</i>										
N	4.57	8.12	9.50	10.60	9.62	8.85	8.82	8.72	8.97	8.77

Les variations de salaire des différentes industries montrent qu'aucun mouvement uniforme n'a été constaté de 1925 à 1926. Il est possible que le hasard ait joué un rôle ici et là. D'ailleurs, les chiffres de détail n'accusent pas de notables modifications non plus, en sorte que l'on peut dire que les salaires sont restés aussi stationnaires pour les branches d'industrie.

Cette stabilité dure depuis 1922 déjà. Par contre, le coût de la vie a quelque peu baissé durant cet intervalle. En 1922, l'index du coût de la vie s'élevait à 164. Après avoir monté à 169 et 168 pendant les années 1924/25, il descendit à 162 en 1926. Les *salaires réels* ont augmenté proportionnellement, comme cela ressort de la récapitulation ci-dessous.

L'Office fédéral du travail établit également un index des salaires nominaux qui se rapporte à l'année 1913. Nous renonçons à reproduire ces chiffres ici. Beaucoup plus importants que les salaires nominaux sont évidemment les salaires réels, dans lesquels il est tenu compte de la capacité d'achat de l'argent. L'index des salaires réels ci-après est calculé, tandis que l'index des salaires nominaux est divisé par l'index du coût de la vie (moyenne annuelle).

Index des salaires réels (1913=100).

Groupes d'ouvr. *	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
C	78	79	87	108	130	126	120	121	127
Q	80	84	93	107	126	121	121	122	128
N	82	90	103	111	125	121	122	123	127
F	75	81	98	116	127	125	125	127	133
J	84	89	100	107	109	105	107	108	113

Les salaires réels des contremaîtres, des ouvriers qualifiés et non qualifiés ainsi que ceux des femmes ont augmenté à peu près dans la même proportion, depuis 1913 de 27 à 28 %. Par contre, les salaires des jeunes gens sont restés en arrière. Le déplacement du salaire réel des différentes branches d'industrie présente une image moins uniforme.

Index des salaires réels (1913=100).

Industrie des métaux et des machines.

Groupes d'ouvr. *	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
C	72	72	78	102	121	115	110	109	116
Q	81	83	91	103	121	115	112	116	122
N	83	86	98	111	124	113	117	120	125
J	89	89	101	106	110	112	105	107	109

* C = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers.

Q = Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

N = Ouvriers non qualifiés.

F = Femmes.

J = Jeunes gens, au-dessous de 18 ans.

Industrie horlogère.									
Groupes d'ouvr. *	1918	1919	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
Q	70	74	88	105	117	105	107	111	116
F	71	78	97	106	113	104	113	117	120
Production et distribution de courant électrique.									
Q	79	84	97	117	141	140	131	130	138
Fourniture de gaz et d'eau.									
Q	72	83	102	123	151	148	144	146	156
Industrie textile.									
C	—	—	85	105	126	126	116	121	122
F	75	81	95	110	124	121	122	123	128
J	68	80	88	93	105	95	102	108	109
Industrie chimique.									
N	83	91	105	120	127	125	128	135	140
Industrie des produits alimentaires et des tabacs.									
C	74	69	85	102	134	126	134	123	145
Q	75	83	96	117	142	143	132	132	143
N	67	75	89	105	131	132	125	124	128
F	85	91	101	121	140	133	135	127	138
Entrepôts et maisons de commerce.									
N	75	86	100	117	137	134	124	126	129
Voiturage.									
Q	76	86	97	112	132	126	120	125	138
Industrie du bâtiment.									
C	82	86	95	112	138	134	127	128	131
Q	82	88	98	111	125	120	126	126	131
N	85	96	110	114	126	121	127	126	131
J	82	92	104	106	104	104	110	109	118
Industrie du bois.									
C	75	78	86	104	127	126	117	117	125
Q	79	81	89	102	115	110	121	126	131
N	83	88	101	111	120	116	120	125	130
Industrie de la pierre et de la terre.									
N	84	91	105	117	125	118	122	126	132
J	79	77	91	86	90	89	95	105	104
Extraction des minéraux et travail de la pierre.									
N	83	89	99	109	116	115	115	108	112
Exploitation des forêts.									
N	87	94	104	106	118	118	113	117	119

* C = Contremaîtres, chefs d'équipe, maîtres-ouvriers.

Q = Ouvriers qualifiés et mi-qualifiés.

N = Ouvriers non qualifiés.

F = Femmes.

J = Jeunes gens, au-dessous de 18 ans.